



EPEX SPOT INFO

21 Décembre 2009

Impact de la loi sur les énergies renouvelable (loi "EEG") sur l'Auction Allemagne/Autriche d'EPEX Spot

L'essentiel :

- A partir du 1er janvier 2010, les GRT allemands devront vendre l'électricité issue de sources renouvelables via la bourse Day-Ahead, sur la base des prévisions de production disponibles en J-1. Les GRT compenseront sur le marché intraday les différences entre le volume déjà vendu sur le fixing et l'énergie réellement produite (achats et ventes).
- En fonction du comportement des acheteurs, cet afflux entraînera dans certaines circonstances, plus de volatilité et des prix fortement négatifs.
- EPEX Spot aura automatiquement recours à un second fixing (ou RFQ) dans le cas où les prix seraient inférieurs à -150 € (ou supérieurs à 500 €) et où l'indice Phelix Base serait significativement différent des prix sur l'OTC. Cependant, cela ne suffira pas à garantir l'absence de prix très bas ou bien de déséquilibre.
- EPEX Spot souligne les risques que peuvent courir les membres en cas de déséquilibre et de rationnement des ordres et, également les risques associés aux ordres soumis à tout prix.
- EPEX Spot appelle les membres, et tout particulièrement les acheteurs, à faire un plus grand usage de la flexibilité au prix offerte par les instruments de trading. Cela permettrait d'améliorer la résilience du marché dans la zone de prix négatifs, réduirait le risque de déséquilibre et permettrait aux acheteurs d'acheter au meilleur prix.

Nous souhaiterions vous informer sur cette nouvelle loi afin de nous assurer que tous les membres de l'Auction Allemagne/Autriche partagent la même information et sont en mesure d'adapter en conséquence leurs ordres.

1- Quels seront les principaux changements?

a. Organisation actuelle

- L'électricité renouvelable est aujourd'hui achetée par les Gestionnaires de Réseau de Transport (GRT) aux producteurs à un tarif fixe.

- Chaque mois, les GRT communiquent aux fournisseurs la quantité d'énergie qui leur sera livrée chaque jour du mois.
- Les GRT interviennent ensuite chaque jour sur la bourse (en Day-Ahead ou en Intraday) afin d'ajuster la prévision mensuelle face à la production réelle (ils achètent l'énergie manquante ou bien vendent les surplus).
- Les GRT sont compensés par les fournisseurs (et donc finalement par les consommateurs) pour les coûts associés à cette activité.

b. Organisation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2010

- **Les GRT devront vendre directement sur la bourse Day-Ahead la totalité de l'électricité qu'ils ont achetée aux producteurs d'énergie renouvelable (sur la base de la prévision de production disponible en J-1).**
- Un système national de compensation permettra l'équilibrage général des profits et des pertes et une contribution fixe sera prélevée sur les consommateurs.
- Cette compensation prendra en compte le différentiel de prix entre le tarif fixe d'achat et le prix auquel l'énergie est effectivement vendue, ainsi que les coûts opérationnels supportés par les GRT.

2- Impacts sur le fixing

En 2010, le volume total d'électricité d'origine renouvelable concerné par la loi EEG devrait s'élever à plus de 90 TWh.

Il est très probable que les GRT enverront leurs ordres sous la forme d'ordres à tout prix afin de maximiser leur chance d'être exécutés.

A court terme, cet afflux de vente d'électricité renouvelable aura sans aucun doute un effet à la baisse sur les prix du fixing avec une occurrence plus élevée de prix négatifs. L'ampleur de cet effet dépendra de la vitesse d'adaptation des acheteurs (potentiels) aux nouvelles conditions de marché. En cas de vent fort en Allemagne du nord, le risque d'atteindre -3000€ et de devoir rationner les ordres de vente est même significatif.

La volatilité des prix va augmenter également, tout d'abord à cause de la variabilité de l'afflux d'énergie renouvelable sur le réseau mais également du fait de la difficulté à anticiper la réaction des acheteurs à ces changements.

3- Impacts pour les membres

a. Second Auction

EPEX Spot a récemment décidé de ne pas publier un prix extrême sans avoir au préalable organisé un second fixing (Second Auction ou RFQ). En cas de déséquilibre, ou bien si les prix sur plusieurs heures sont inférieurs à -150€ (ou bien au-dessus de 500€) et si le prix de l'indice Phelix Base diffère significativement des prix OTC (quand ils sont disponibles), alors les membres seront informés de la situation et auront la possibilité de modifier leurs ordres dans un laps de temps réduit. Les Second Auctions peuvent être lancées après le processus de couplage par les volumes d'EMCC, c'est à dire à 12h35 environ. **Nous recommandons vivement à tous les traders d'être attentifs aux messages qui peuvent être envoyés tant que les prix n'ont pas été publiés, et ce particulièrement le week-end.**

Cependant, il doit être clair que les Second Auctions ne donnent pas toujours lieu à une modification significative du carnet d'ordres et que, notamment si le déséquilibre est particulièrement marqué, il est possible que les prix demeurent inchangés.

b. Ordres à tout prix

Les vendeurs doivent être particulièrement prudents lorsqu'ils entrent des ordres à tout prix à cause des risques financiers très élevés associés aux prix négatifs. Plus généralement, nous recommandons à tous les membres de faire le meilleur usage des instruments fournis par la bourse et d'inclure des paliers de prix dans leurs ordres. Les ordres élastiques au prix sont une contribution indispensable à la formation du prix et permettent de garantir que le prix de la bourse est une représentation fidèle des conditions de marché.

EPEX Spot souhaite encourager les membres qui disposent de moyens flexibles de production ou d'origination à placer des ordres d'achat le long de la courbe dans la zone des prix bas et négatifs. En cas de prix bas ou négatifs, ces ordres seraient exécutés, ce qui limiterait le risque de rationnement et constituerait de bonnes opportunités aux acheteurs.

c. Information disponible

- Des informations plus complètes au sujet de la mise en œuvre de cette loi se trouvent sur les pages du **Bundesverband der Energie- und Wasserwirtschaft e.V. / BDEW**. L'adresse du site internet (en allemand) est : www.bdew.de
- Des informations se trouvent également sur le site internet commun des GRT sur www.eeg-kwk.net
- **Sur la plateforme de transparence d'EEX** (www.transparency.eex.com), les prévisions concernant la production d'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque pour le jour suivant sont publiées chaque jour à 18h00 pour chaque GRT.



- Une version plus complète de cette note se trouve dans le centre de ressources de la plateforme elearning d'EPEX Spot <https://www.elearning.epexspot.com/>

Cordialement,

Denis Besnier

Directeur des Opérations de Marché

Richard Katz

Directeur Commercial et Communication

OPERATIONS DE MARCHE	DIRECTION COMMERCIALE ET COMMUNICATION
<p>Paris: +33 1 73 03 96 10 dam@epexspot.com</p> <p>Leipzig : +49 341 2156-333 powerspot@epexspot.com</p>	<p>Richard KATZ</p> <p>+ 33 (0) 1 73 03 96 02 info@epexspot.com</p>